



COMMUNIQUE DE PRESSE

Mise en demeure de la Communauté Urbaine de Lille, dans le cadre de la demande de remboursement des provisions perçues par la Société des Eaux du Nord (SEN), pour un montant de 917 Millions de francs (140 Millions d'Euros).

Le 15 novembre dernier, les députés européens ont majoritairement adopté la « directive européenne relative aux services dans le marché intérieur » plus connue sous le nom de son instigateur, M. Bolkestein. Si le « principe du pays d'origine » a été remplacé par celui du « pays d'accueil », l'article 16 précise cependant que ce sont « les normes minimales de chacun des pays hôtes qui s'appliqueront » désormais. Un rapport complémentaire de la Commission européenne précise cette nouvelle mouture : les services publics ont un « caractère économique, donc soumis à l'obligation de mise en concurrence ». Santé, éducation, services postaux, crèches : tout pourra désormais être mis en concurrence, avec les plus basses normes de protection sociale et salariale pour les employé-e-s de ces secteurs.

La privatisation de nombreux services publics depuis une vingtaine d'années a pourtant montré les méfaits d'une telle politique. La panne d'électricité qui a touché dix millions de personnes en Europe le 4 novembre dernier, suite à un incident sur le réseau privé de distribution en Allemagne en témoigne. Ainsi que les nombreux accidents de train sur le réseau ferré anglais. En France, la privatisation rampante de La Poste s'accompagne de la fermeture de centaines de bureaux de proximité. La liste est longue de ces méfaits des politiques libérales, en France comme en Europe et dans le monde.

La délégation par les collectivités locales de nombreux services publics à de grandes entreprises privées entraîne également des dysfonctionnements, détérioration des services rendus et des conditions de travail, voire détournements financiers. Véolia et Suez, deux multinationales qui ont fait leur fortune sur ces délégations de services publics, n'hésitent pas à licencier les salariés qui osent dénoncer leurs pratiques antisociales ou antidémocratiques. A Lille, deux salariés d'Esterra (filiale de Suez et Véolia) contestent toujours leur licenciement. Ils avaient mené une grève de la faim en mai et juin dernier pour dénoncer un plan social masqué au sein de l'entreprise (pourtant ultra bénéficiaire grâce à l'argent public) qui s'accompagnait d'une dégradation des conditions de travail et d'un harcèlement des salariés qui s'y opposaient. Cela n'a pas empêché le Conseil municipal de renouveler, quelques semaines plus tard, la délégation de service public de collecte des déchets à la société Esterra.

Collecte des ordures, chauffage des bâtiments publics, cantine scolaire, transport, distribution de l'eau... Tous ces services publics sont aujourd'hui confiés à des entreprises privées par la ville ou la communauté urbaine de Lille ; quasi systématiquement à des filiales de Véolia et/ou Suez. Ces deux multinationales sont notamment associées à part égale dans la Société des Eaux du Nord (SEN) qui dessert les habitants de la communauté urbaine (LMCU) en eau. A la fin des années 90, la cour régionale des comptes a remis en cause la gestion de cette délégation, mettant en lumière que plus d'un milliard de francs de provisions pour travaux n'avaient pas été utilisés pour l'entretien des réseaux de distribution de l'eau. Une renégociation « à l'amiable » du contrat entre la SEN et LMCU avait permis à cette dernière de récupérer 160 millions de francs. Il n'empêche qu'à Lille comme dans de nombreuses autres villes françaises, les services des eaux

gérés en délégation de service public sont largement surfacturés comme l'a rappelé l'an dernier une enquête de l'association UFC Que Choisir. Les multinationales Véolia et Suez réalisent des profits faramineux en faisant payer les usagers de ces services et les collectivités locales, c'est-à-dire les contribuables.

Pour obtenir le remboursement total des provisions indûment perçues par la Société des Eaux du Nord, les associations Eau Secours LMCU et ACME (Association pour le Contrat Mondial de l'Eau) ont décidé de mettre en demeure la Communauté urbaine de Lille de récupérer les 917 millions de francs (140 millions d'euros). La Ligue Communiste Révolutionnaire soutient cette initiative de salubrité publique à laquelle l'ensemble des démocrates devrait s'associer.

Au-delà, contre cette situation d'oligopole, où deux multinationales trustent près de 75% du marché français de l'eau, nous revendiquons, à l'instar de ce que proposait le rapport de l'UFC Que Choisir, le retour de cette activité en régie publique. Il en va de même l'ensemble des marchés de services délégués aux entreprises privées.

Les mobilisations citoyennes comme celle de ces associations et élus pour exiger le remboursement de l'argent de la fraude ou celle des usagers contre l'augmentation des prix des services, ainsi que les mobilisations sociales des salariés de ces entreprises, sont autant de points d'appui pour exiger le retour à la gestion publique de tous ces services. Cette réappropriation collective ne pourra cependant aboutir sans la convergence de ces luttes locales ou sectorielles au sein d'un vaste mouvement contre les politiques libérales imposées depuis plus de vingt ans par l'Union européenne et les gouvernements successifs. Ce mouvement s'est développé ces deux dernières années avec notamment la campagne unitaire pour le Non de gauche au traité constitutionnel européen ainsi que la constitution d'une fédération des collectifs de défense et de développement des services publics. La LCR continuera, tant localement que nationalement, à œuvrer dans ce sens.

Ligue Communiste Révolutionnaire
de la Métropole lilloise

lcr.lille@aliceadsl.fr / 06.32.67.77.98
www.lcr-rouge.org / www.lcrnord.org